

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à 18h30, salle de la mairie sous la présidence de Mme Annie **BRAS-DENIS**, Maire.

Présents :

MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **BLANZIN** Jérémy, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **LAFONTAINE** Marcel, **SALLOU LE GUEN** Nadine, **EVEN** Jean-Michel, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **PERRON** Sandra, **GAHINET** Marie, **HILIKUIN** Hervé, **CORSON** Jeannine, **LE BASTARD** Claudine, **LE BALCH** Pierrick.

Absents et excusés :

Procurations : **ROUDAUT** Benoît à **SALLOU LE GUEN** Nadine
LE GALL Florence à Annie **BRAS-DENIS**

Secrétaire de séance : **SALLOU LE GUEN** Nadine

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2023

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents

2. Ressources humaines

a) Présentation de Sandra RANNOU, nouvelle secrétaire générale

Madame le Maire informe l'assemblée que Sandrine TREMEL partira mi-juin et Sandra RANNOU arrivera à la mairie de Plouaret le 21/08/2023.

Madame le maire retrace le parcours de Sandrine et souhaite la bienvenue à la nouvelle recrue, Sandra.

b) Les Lignes Directrices de Gestion (LGD)

Lors du conseil municipal du 30 novembre 2020, l'assemblée a validé l'élaboration des LGD pour une durée provisoire. Ce dispositif est une obligation pour les collectivités conformément au décret n°2019-1265 du 29/11/2019.

Pour se mettre en conformité, il y a lieu de modifier ce dossier pour le mettre en adéquation avec les besoins de la commune de Plouaret.

Pour rappel, « L'élaboration de ces « LDG » poursuit les objectifs suivants :

- **Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective**
- **Développer les leviers managériaux**
- **Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents**
- **Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents**
- **Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.**

Les lignes directrices de gestion visent à :

1° Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences

2° Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

3° Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

C. Le Bastard s'inquiète de l'allongement de la durée du travail, il va être difficile de maintenir à l'emploi les agents notamment pour le personnel technique, de l'Ehpad.

J. Corson précise que ça la fatigue d'entendre toujours ce discours sur les retraites. Elle a travaillé jusque 65 ans et elle n'en est pas morte.

Madame le Maire informe l'assemblée de la reprise du travail sur ce dossier dans la perspective d'une présentation au prochain conseil ou au suivant puisque cette démarche implique des phases de concertation avec les agents et l'avis du Centre Départemental de Gestion.

c) Mise en place du dispositif Mission Argent de Poche.

Mme le Maire informe l'assemblée de la possibilité de mettre en place pour la 4^{ème} année, le projet Mission Argent de Poche. Ce dispositif est à destination des jeunes de 14 à 17 ans (donc pas en âge de trouver un job d'été). Il s'agit de réaliser des chantiers d'intérêt public pour la commune contre indemnisation (15€ par jeune et par mission réalisée de 3h30 maximum, soit ½ journée). En 2022, 1 500€ ont ainsi été distribués aux jeunes de Plouaret, par l'intermédiaire de l'association la Ligue de l'enseignement et du service jeunesse du CIAS. Mme le Maire propose de repartir sur des bases équivalentes en réservant un budget 1 500€ soit 100 missions. L'association partenaire est de nouveau La Ligue de l'Enseignement, en accord avec le CIAS de LTC.

Compte tenu du bilan positif de cette expérimentation et de la volonté exprimée de nombreuses communes de faire perdurer le projet, le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté reconduit le dispositif durant l'été 2023, en soutien des communes.

Pour ce faire, il est proposé de renouveler le partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune, annexée à la présente.

VU la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délibération du Conseil d'Administration en date du 23 mars 2022, approuvant la mise en place du dispositif « Mission Argent de poche » ;

M. Le Quéré demande si on peut proposer une fresque à l'Ehpad.

S. Perron propose la peinture à la salle de sport, ce chantier n'a jamais été terminé.

P. Coatanlem, propose des missions de permanence, montage et démontage des expositions à la Chapelle Ste Barbe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE La mise en place du dispositif « Missions Argent de Poche » sur la commune du 03 juillet au 25 août 2023

APPROUVE L'adhésion à l'association Ligue de l'enseignement d'un montant de 186 euros pour l'année 2023

APPROUVE Les termes de la convention de partenariat « **Mission Argent de poche** » à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune

ALLOUE Un budget de 1 500 € correspondant à 100 missions avec une subvention qui peut être allouée par la CAF sur la base de 5€ par mission avec des critères d'âge.

AUTORISE Le versement de cette somme à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention

AUTORISE Le versement d'une adhésion à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention pour un montant de 186€

DIRE Que les crédits budgétaires sont ouverts au Budget Primitif 2023

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

AUTORISE Mme le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la CAF

3. **Décision modificative n°1 : budget chaufferies**

La trésorerie nous a signalé une erreur de 2 euros dans la répartition de l'affectation du résultat sur le compte 1068.

Dans l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe des chaufferies bois, il convient de retenir :

L'excédent de fonctionnement est bien de 40 771.45 €

Il convient de l'affecter comme suit :

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 38 788.09 € (au lieu de 38 790.09€)

Compte 002 – Virement de la section de fonctionnement : 1 983.36 €

Il y a donc lieu de corriger le budget prévisionnel 2023 du budget annexe de la chaufferie comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET CHAUFFERIE		
SECTION INVESTISSEMENT		
DIMINUTION DES RECETTES		
Chaufferie II	1068 – Excédent de fonctionnement	2.00€
TOTAL DIMINUTION DES RECETTES Chapitre 21		2.00€
TOTAL DIMINUTION DEPENSES Chapitre 21 (Chaufferies I et II)		2.00€
AUGMENTATION DES RECETTES		
Chaufferie II	16 – Emprunt	2.00€
TOTAL AUGMENTATION DES RECETTES		2.00€
TOTAL AUGMENTATION DES RECETTES Chapitre 16 (Chaufferies I et II)		2.00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe, chaufferies bois ci-dessus.

4. **Cuisine centrale : renouvellement de la convention et confirmation du vote du budget**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a consenti, par délibération du 09 décembre 2022 une avance de 50 000€ sur le versement annuel à la cuisine centrale. Lors du vote du budget du 3 avril dernier, l'assemblée a voté une subvention de 150 000€ qui sera versée au budget annexe « cuisine centrale », en totalité, qu'en cas de besoin absolu par le biais de versements réguliers. Ce montant est justifié par l'augmentation des coûts des matières premières et par un déficit du portage de repas en 2022. Une nouvelle convention sera signée en ce sens.

Mme le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil signer la convention en ce sens et de confirmer le montant versé pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à émettre des mandats au profit du budget annexe « Cuisine Centrale » du CCAS de la commune pour un montant total de 150 000€ maximum pour l'année 2023 et correspondant à une avance de la subvention annuelle que verse la commune à ce budget.

AUTORISE Mme le Maire a signé la convention avec le CCAS

5. Subvention des associations

Mme le Maire informe l'assemblée que les commissions Sport, Vie associative et Finances, réunies le 22 mai dernier, proposent d'attribuer, comme chaque année, les subventions aux diverses associations.

Elle invite Jérémy BLANZIN, adjoint au sport et à la vie associative, à mettre en exergue les demandes qui nécessitent des explications particulières, avec le soutien de Stéphane GUEGAN pour le sport et Marie GAHINET pour les autres associations.

Certains membres du conseil sont membres des conseils d'administration ou bureaux d'associations. Madame le Maire rappelle qu'ils ne peuvent pas prendre part au vote pour leur association respective en les invitant à se signaler, il s'agit de :

M. LE QUERE (Chœur des Améthystes), P. LE BALCH (l'Amicale Laïque), M. GAHINET, S. GUEGAN et N. LE CORRE (ULAP), A. BRAS-DENIS (Voce Humana),

Pour Voce Humana, la commune ne verse pas de subvention, mais elle achète des places pour le concert de Plouaret à destination des bénévoles de la Banque Alimentaire, de la médiathèque et de l'EHPAD.

Le conseil municipal, après avoir délibéré pour chaque association à l'unanimité, APPROUVE le versement des subventions présentées par les différents élus dans le tableau qui est annexé à la présente délibération.

6. Convention Via Cane

La compagnie Via Cane, développant une activité de marionnettiste, est installée sur la commune de Plouaret et hébergée par elle depuis 2006. En contrepartie, elle s'investit sur le territoire et contribue gratuitement à la programmation des Échappées de Luzel depuis 8 ans. Ainsi, actuellement, l'association est hébergée au dernier étage de la médiathèque. Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune reverse aussi à la compagnie Via Cane la subvention annuelle que versait LTC à la suite des engagements de la Communauté de communes de Beg Ar C'hra. Il convient de renouveler la convention quadriennale signée en 2019.

H. Hiliquin demande de préciser s'il s'agit bien du prêt d'un local et non d'un logement.

A. Bras-Denis confirme que la commune met à disposition juste un local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à établir et signer une convention avec la compagnie Via Cane dans le cadre des budgets actuels pour une période de 4 ans.

7. Commémoration des 80 ans du décès des jeunes résistants plouarétais : Projets « Résistances ! » et « Adage »

Dans le cadre des commémorations de 2024, Mme le Maire propose à l'assemblée de soutenir deux projets :

- « **Résistances !** » : via la médiathèque, la commune propose de mobiliser la Compagnie La Bao Acou avec la comédienne Camille Le Jeune, pour une création théâtrale autour de la résistance, à l'occasion des 80 ans de la disparition des 7 jeunes résistants de Plouaret. Ce spectacle s'appuie sur l'histoire locale et mobilisera le collège Luzel ainsi qu'un groupe de personnes âgées de l'EHPAD et hors EHPAD. Cette création s'installera sur l'année scolaire 2023-2024, dès la rentrée avec des interventions hebdomadaire au collège et ponctuellement à l'EHPAD. L'intérêt de ces portraits croisés est d'alimenter la création en confrontant des souvenirs et la réalité d'aujourd'hui tout en réveillant les mémoires et les consciences. La restitution de ce travail s'inscrira dans une période allant du 23 avril au 8 mai 2024 et prendra différentes formes : expositions et causeries à la médiathèque, spectacle en extérieur, et à l'EHPAD. Ce projet a un coût estimé à 7 570€. Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 5 000€ et des soutiens financiers

auprès d'associations pour 1 770€. Le coût communal s'élèvera à 800€ réparti sur deux exercices budgétaires.

- « **Adage** » : le collège Luzel mobilise la Compagnie Via Cane. Il s'agit de mettre en scène les élèves de 3^{ème} du collège Luzel sur un projet théâtral « de la conscience de soi à la conscience collective » et ayant pour base de travail la seconde guerre mondiale. Pour ce projet, le collège Luzel sollicite une aide auprès de la commune pour un montant de 400€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à soutenir le projet « Résistances ! » et demander les subventions auprès de la DRAC et des associations au bénéfice de la compagnie

AUTORISE Mme le Maire à aider le collège Luzel pour le projet « Adage » à hauteur de 400€.

8. Gestion intégrée des eaux pluviales

Dans le cadre du lotissement Ropars, une étude complémentaire sur la gestion des eaux pluviales auprès de la société Elleney s'est avérée nécessaire pour un montant de 2 600 € HT. Avec la SPLA, en charge de ce dossier, il a été convenu que la commune prendra en charge cette prestation qui sera ensuite remboursée par LTC via la GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité sauf Pascale (absente au moment du vote),

AUTORISE Mme le Maire a réglé cette facture de la Société Elleney et de demander le remboursement via le dispositif de la GEPU.

9. Syndicat Départemental d'Énergie (SDE)

a) Projet des 10 logements près de l'EHPAD : devis

Pour rappel, ce projet est porté par Terres d'Armor Habitat mais tout ce qui est réseau et voirie reste à la charge de la commune.

Dans ce cadre, une étude sur l'éclairage public de ce projet a été demandée auprès du SDE. La proposition s'élève à 6 900€ TTC avec une participation communale de 4 152.79€. A ce stade du projet, Mme le Maire a demandé une nouvelle étude en limitant le nombre de lampadaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le devis avec une participation maximale de 4 152.79€.

b) Eclairage public et fonds vert

Suite à une réunion avec le SDE en date du 17 mai dernier, Mme le Maire propose à l'assemblée de travailler sur la rénovation de l'éclairage une soixantaine de mâts installés sur des poteaux électriques depuis plus de 35 ans. Cette démarche sera prise en charge par le fonds vert à hauteur de 80% d'une dépense éligible qui ne couvre pas totalement les frais. Cependant dans ce cadre, la participation demandée à la commune serait réduite à moins de 50%. Par ailleurs la modernisation de quelques commandes sera nécessaire pour faciliter la gestion de l'éclairage public.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer les devis SDE.

10. Projet « Bien Vivre en Milieu Rural » - Attribution d'un marché

Pour rappel, en date du 5 juillet 2022, la commune a lancé le marché pour la création d'outils de sensibilisation pour un usage partagé de la campagne de Plouaret.

Suite à cet appel d'offre, 3 entreprises ont répondu sur le volet communication.

Après analyse des offres, Mme le Maire propose de retenir la SARL LA RAFFINERIE, la mieux-disante pour un montant de 4 536€ HT sur le projet communication du projet.

Frédéric Le Guern est invité à faire le point sur ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents concernant ce marché.

11. Avenant au marché « Transports pour trajets déterminés en faveur de l'école publique Jean Denis »

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu une demande des établissements ROUILLARD pour une réévaluation du montant du marché avec une hausse de 13% sur les transports scolaires en 2023.

Malgré la forte augmentation des coûts des carburants, l'entreprise n'avait pas encore demandé une réévaluation du marché.

Ce marché devra être relancé en fin d'année 2023. Mme le Maire propose d'accepter cette augmentation jusqu'à la fin de l'année 2023.

Hiliquin ; peut-on refuser

ABD : clause de révision possible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer cet avenant au marché

12. Lutte contre les frelons asiatiques : choix du prestataire

Par délibération du 19 septembre 2022 et suite au désengagement de LTC sur la prise en charge financière directe de la destruction des nids de frelons asiatiques, l'assemblée avait adopté la proposition de prendre en charge 50% des frais de cette destruction.

Pour cela, le particulier devra comme au préalable faire une demande d'intervention. En raison des prix très compétitifs, la commune propose de continuer à faire intervenir M. Boulanger.

La proposition des tarifs sont :

- Intervention nid primaire : 35€ TTC
- Intervention nid secondaire < 3mètres : 65€ TTC
- Intervention nid de 3 à 20 mètres : 75€ TTC

JY LE GUEUZIEC indique que si on veut être sûr que les nids soient détruits, la commune devrait prendre en charge en totalité les frais d'intervention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE à signer un partenariat avec M. Boulanger

13. Arrêt des bus scolaires considérés comme dangereux sur la commune

LTC a répertorié 2 arrêts bus considérés comme dangereux sur la commune, l'arrêt de Lan Kervegan et celui du Lity.

N'ayant aucun enfant à descendre et monter à l'arrêt de Lan Kervegan, il a été décidé de le supprimer.

Lors du conseil du 9 décembre 2022, l'assemblée avait débattu sur le fait de supprimer les arrêts de l'Armorique et celui du Lity afin de les fusionner. La proposition était faite pour des raisons de sécurité. Il était envisagé d'installer un arrêt bus entre le 732 et le 780 rue Jean Jaurès. Les avis étant divergents, il avait été décidé de renvoyer ce point ultérieurement.

Il devient urgent de se positionner au risque de voir LTC supprimer purement et simplement cet arrêt de bus scolaire du Lity qui concerne 12 enfants.

Jy LE GUEUZIEC s'inquiète de l'emplacement proposé car il estime que ce n'est pas sécuritaire.

J. Blanzin est d'accord avec cette analyse et ne comprend pas cette analyse. Il pense que cet arrêt sera bien plus dangereux que celui du Lity ou de l'Armorique. Il déplore que LTC décide cela de façon unilatérale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 2 abstentions (J. Blanzin et J. Corson) et 17 voix pour,

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre les discussions avec LTC permettant d'envisager une fusion des deux arrêts précédemment cités en examinant toutes les incidences en matière de sécurité tant pour l'aller que pour le retour, en établissant le programme des travaux nécessaires en lien avec LTC et le Conseil Départemental pour sécuriser ce nouvel arrêt.

14. Petites Villes de Demain

a) Opération programmée amélioration de l'Habitat (OPAH)

Lors de la restitution de cette étude, des objectifs ambitieux en OPAH-RU ont été listés comme :

- Lutter contre les situations de mal-logement : 27 logements concernés
- Lutter contre le logement vacant : 22 logements
- Campagne de ravalement : 20 logements

Pour cela, il peut être proposé par les communes des aides à la vacance, des campagnes de ravalement obligatoire, ...

Il est proposé au conseil d'émettre un avis d'opportunité sur cette démarche portée par LTC, avec le concours de l'ANAH.

b) Rue de la gare et secteur de la gare

-L'atelier flash sur le secteur de la gare avec le cabinet Polau s'est déroulée du 12 au 14 avril sur le thème d'une « gare augmentée » pour Plouaret et le Trégor Sud. Cette étude a montré la nécessité que la gare redevienne un lieu de rencontre, en y créant des animations, ...

Des choses simples sont à mettre en place rapidement comme une meilleure signalétique à partir de la gare. Le quartier de la gare comporte aussi de nombreuses friches offrant des opportunités de constructions pour l'avenir.

-L'étude sur l'axe bourg-gare a montré des hypothèses pour améliorer l'attractivité de la rue de la gare.

Pour cette étude, la restitution se fera fin juin-début juillet en mairie. Mme le Maire invite l'assemblée à venir partager l'analyse du cabinet « Anteagroup », aux côtés des habitants concernés.

H. Hiliquin : regrette que le conseil ne souhaite pas développer l'économie mais se contente uniquement de qu'il a.

JY Le Gueuziec : nous avons des zones d'activité mais malheureusement il n'y a pas beaucoup de candidats.

A ce sujet, la maison située au 125 rue de la Gare est à vendre.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'EPF pour mettre en place une cellule de veille foncière permettant de préserver en disposant d'évaluations de France domaine et en étant en capacité d'acheter des biens indispensables pour l'avenir de la commune.

H. Hiliquin est d'accord sur le principe de construire des logements sociaux mais uniquement si celui-ci est diffus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à faire appel à l'EPF pour effectuer une veille foncière et se porter acquéreur en cas de vente de biens indispensables pour l'avenir de la commune.

c) Conforter l'offre de santé

Pour rappel, concernant le cabinet dentaire, rue Jean Jaurès des délibérations concordantes de l'EPF et de la commune avaient été prises en vue de l'achat du cabinet pour y permettre l'installation de jeunes professionnels de santé et construction de logements sociaux.

Dans ce dossier, la commune aurait pu être amenée à faire valoir son droit de préemption car un privé souhaite acquérir cet ensemble immobilier pour y implanter une activité professionnelle. Le cabinet vétérinaire de Plouaret a fait une offre pour racheter le cabinet dentaire ce qui a provoqué une mobilisation et une agressivité contre la maire (les vitres de son bureau de son domicile ayant été visées par des projectiles).

Le Maire a fait intervenir la SEM qui rachète le bien pour installer les dentistes et la construction neuve pour les vétérinaires sur le même site afin que la commune retrouve une certaine sérénité. La proposition de rachat par la SEM a été acceptée par le juge commissaire.

Le processus d'acquisition via la SEM est toujours en cours, car une phase de vente mobilière a été organisée par le liquidateur. Les jeunes dentistes ont pu globalement se porter acquéreur des équipements utiles pour eux.

Le cabinet vétérinaire aurait indiqué ne plus être intéressé par le site, envisageant l'achat d'un autre bien à proximité.

L'achat aura lieu lorsque les biens achetés par des tiers seront enlevés.

H. Hiliquin informe que les vétérinaires ont perdu patience car ce dossier traine trop. Il est contre le fait que les collectivités investissent pour des professionnels.

d) Les logements près de l'EHPAD

L'appel d'offre a été lancé et la remise des plis est fixée au 1/06/2023.

Concernant le volet viabilisation dont la commune a donné mandat à Terres d'Armor Habitat, des demandes auprès de LTC et du SDE ont été initiées visant à travailler sur la gestion intégrée des eaux pluviales et sur la sobriété énergétique de l'éclairage public.

15. Nomination du référent déontologue des élus

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local est paru au Journal Officiel du 7 décembre 2022.

Ce décret prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local défini par l'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Le décret détermine les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local. Il précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

L'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe le montant des indemnités de vacation dont peuvent bénéficier les personnes désignées pour assurer les missions de référent déontologue prévues à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette demande de l'État fait écho aux souhaits formulés par Hervé Hiliquin à plusieurs reprises. Il est donc proposé à l'assemblée de reprendre ce travail pour que déontologue dispose d'une base de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE de cette démarche et s'engage à la faire aboutir avant fin 2023, le cas échéant en lien avec LTC

16. Questions diverses

a) Concertation du PLUIH et dates à retenir pour des échanges autour du Plan d'aménagement et de développement durable

Pour rappel, l'élaboration du PLUI-H est un enjeu important sur toutes les communes, y compris Plouaret.

- ✓ Une réunion sur le thème de la ZAN (zéro artificialisation nette) se déroulera le lundi 5 juin à 18h à la salle des fêtes de Plounerin.
- ✓ Des réunions publiques sont prévues dont celle de Plestin-Plouaret le 19 juin à 19h à la salle des fêtes de Ploumilliau pour imaginer la façon d'habiter, de travailler et de se déplacer dans le Trégor à l'heure de 2040.
- ✓ Pour les élus, une nouvelle réunion territoriale le 22 juin pour prendre connaissance des propositions des habitants et des comités de pôles afin d'écrire le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

b. Point sur le label Station verte

Le 25 avril dernier, dans le cadre de la labellisation de la commune, Mme le Maire, Nathalie Le Corre et Pascale Coatanlem ont reçu l'animateur pour une visite de la commune.

Cette dernière s'est bien passée et nous sommes en bonne voie de labellisation.

c. Motion de soutien à l'hôpital Lannion-Trestel

Attendu que l'Agence Régionale Santé et la direction du groupe hospitalier GHT Armor annoncent, suite au rapport Rossetti paru en juin 2022, opter pour le rapprochement à Lannion de l'Hôpital et de la Polyclinique du Trégor.

Attendu qu'au cours de la cérémonie des vœux à l'hôpital le 26 janvier 2023, la directrice du GHT, le directeur de l'hôpital et la présidente de la CME ont confirmé ce rapprochement et sa validation d'ici l'automne dans le cadre du prochain Plan Régional Santé.

Attendu que l'élaboration d'un projet médical commun et l'étude de la faisabilité juridique et architecturale d'un rapprochement sous forme d'un Groupement de Coopération Sanitaire débute ce semestre.

Attendu que sont à l'ordre du jour la construction d'un bâtiment de la polyclinique privée à l'entrée de l'hôpital (services administratifs et consultations) et l'occupation sur 2 ailes au sein même de l'hôpital de l'activité chirurgicale de la polyclinique privée (ambulatoire et hospitalisation classique).

Attendu que l'hôpital de Lannion est dans une situation économique fragile (l'établissement affiche 12 millions de déficit pour l'hôpital et 2 millions pour l'EHPAD).

Attendu que la situation économique de la Polyclinique n'est pas connue et qu'à court terme elle sera confrontée à des départs à la retraite de chirurgiens.

Attendu qu'un rapport du Sénat en 2020 soulignait le surcoût financier de la gestion de deux systèmes sanitaires différents (le public et le privé) dans un Groupement de Coopération Sanitaire.

Attendu que ce projet est estimé à 30 millions et que son financement n'est pas assuré.

Attendu que le rapport Y.VILLE préconise la fermeture des petites maternités de niveau 1 effectuant moins de 500 accouchements par an, dont celle de Lannion

Attendu que pérenniser l'offre hospitalière publique et locale, et l'accès aux soins pour toute la population, en particulier les plus modestes, est un enjeu partagé par les élus.

Ce projet de Groupement de Coopération Sanitaire mérite toute notre attention.

Les élus de Plouaret demandent à ce que la situation financière de la Polyclinique soit dévoilée, ainsi que l'implication de chacune des parties dans la prise en charge des patients H24, qui est aujourd'hui assurée par l'hôpital public. Ces éléments sont indispensables avant

toute prise de décision définitive de ce rapprochement qui pourrait fragiliser l'ensemble de l'offre de soins à Lannion.

Motion votée à l'unanimité

d. Motion de soutien aux élus et aux personnels agressés

Lors de sa séance du 19 septembre 2022, le Conseil Municipal avait adopté une motion de soutien en faveur de la municipalité de Callac malmenée par des opposants au projet « Horizon » visant à rénover une ancienne école privée pour y installer un ensemble de logements à destination de migrants et un espace de travail partagé avec le soutien de la Fondation « Merci ». Face aux agressions et au harcèlement dont les élus ont été victimes la municipalité a renoncé à son projet.

Depuis c'est le maire de Saint Brévin les Pins qui a été conduit à démissionner après qu'un incendie criminel ait détruits deux véhicules automobiles stationnés devant son domicile et une partie de sa maison. Sur sa commune l'Etat était porteur d'un projet de déménagement d'un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile).

Plus près de nous la voiture de la maire de Plougrescant a été victime d'un sabotage des freins de sa voiture, dans le cadre d'un différend locatif opposant le Conseil Municipal au médecin installé sur la commune.

Le week-end dernier des inscriptions fachistes ont été apposées sur plusieurs immeubles de la commune de Rostrenen et notamment sur ceux du Secours Populaire et de l'antenne locale de la CGT.

Ces agressions d'élus deviennent monnaie courante. Elles touchent aussi parfois des agents des collectivités. Elles sont intolérables et le Conseil Municipal de Plouaret apporte son soutien à tous les élus et agents touchés par ce phénomène, chaque élu s'engageant lui-même à veiller à ne pas être à l'origine de violences verbales ou physique dans l'exercice de son mandat. Il souhaite les dénoncer vigoureusement en appelant l'Etat à :

- Engager de façon urgente et vigoureuse des actions de prévention pour endiguer ces pratiques
- Protéger les élus menacés, en recherchant et poursuivant activement leurs auteurs, afin de mettre fin à cette spirale de violences répétées à l'encontre des élus dans l'exercice de leurs mandats et des agents dans l'exercice de leurs missions au service de la population.

Motion votée à l'unanimité

e. Motion soutien pour le dialogue démocratique

La démocratie parlementaire est fragilisée par l'utilisation abusive de certaines dispositions de la constitution, afin de faire adopter des réformes qui ne pourraient pas l'être dans le cadre d'un vote de l'assemblée nationale. Ces méthodes de travail adoptées par le gouvernement sont de nature à fragiliser la démocratie.

En attestent récemment les colères durables liées à la loi sur les retraites. En attestent aussi la montée décomplexée des positions extrémistes dans l'espace public et à chaque scrutin électoral. En attestent les décisions arbitraires de réduction des services publics (fermeture de maternités, de services d'urgence...)

La commune de Plouaret est depuis la seconde guerre mondiale une terre de résistance, en raison de l'impact durable de la rafle intervenue en avril 1943, fauchant la vie de plusieurs jeunes de la commune. Elle l'est restée à travers le combat pour la desserte ferroviaire. Pour autant cette vitalité démocratique s'estompe comme dans beaucoup de territoires ruraux en France. Ainsi pour la 1^{ère} fois lors des élections municipales de 2022, au 1^{er} tour l'extrême droite était en 1^{ère} position.

Localement la municipalité s'efforce de donner du sens à la participation citoyenne pour conduire ses projets. Tous ces efforts seront vains si à tous les échelons du pays et notamment au plus haut sommet de l'Etat, la volonté des citoyens et de leurs élus n'est pas entendue.

Lutte contre l'absentéisme notamment des jeunes

Motion votée à l'unanimité

f. Concours des maisons et jardins fleuris

Mme le Maire présente à l'assemblée les modalités du concours des maisons et jardins fleuris 2023.

M. LAFONTAINE propose 5 catégories :

- 1/ Jardin écologique
- 2/ Jardin d'agrément (environ 1000m²)
- 3/ Grand jardin/parc + 1000 m²
- 4/ Ferme fleurie
- 5/ jardin partagé

Elle précise également qu'il va falloir trouver des personnes (3 ou 4) habitants hors de la commune pour former le jury qui pourrait se réunir deuxième quinzaine de juillet. L'idée de louer des vélos auprès de LTC pour permettre au jury de se déplacer chez les personnes inscrites au concours est proposé à l'assemblée.

En parallèle, Madame le Maire informe le Conseil que la commune a posé sa candidature pour la 2^{ème} fleur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE des modalités d'organisation de ce concours,

AUTORISE la location de vélos ou cariole pour permettre au jury de se déplacer chez les concurrents.

g. Devenir de l'ensemble immobilier « Le Sainte Barbe »

M. et Mme Gimenez souhaitent vendre rapidement l'immeuble qu'ils exploitent, le restaurant Le Ste Barbe, doté d'une licence IV. Ils ont fait un ensemble de démarches auprès d'un grand nombre d'autorités pour lever l'obligation commerciale.

Madame le Maire a reçu un candidat potentiel le jeudi de l'ascension.

Après exposé de cette candidature, elle demande l'avis du Conseil.

Il exposerait 2-3 fois par an ses photos. Il fera venir des élèves des beaux-arts.

Pas opposé à louer l'avant pour conserver le bar.

Dans PLU, obligation de continuité commerciale.

Aujourd'hui il semble que si on peut trouver un restaurateur serait plus judicieux.

Ayant une activité d'agent immobilier, P. Le Balch précise qu'il ne prendra pas part au débat ni au vote

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (P. LE BALCH ne prend pas part au vote,

AUTORISE Madame le Maire a invité aux vendeurs à persister dans la recherche d'un acquéreur pour le restaurant afin de préserver ce commerce et notamment la licence IV.

Séance levée à 21h31